

30 janvier 2023

Information relative aux conditions financières du départ de Monsieur Laurent Rousseau et à la rémunération de Monsieur François de Varenne, directeur général par intérim

Par un communiqué en date du 26 janvier 2023, le conseil d'administration de SCOR SE a annoncé que Monsieur Laurent Rousseau avait cessé ses fonctions de directeur général et d'administrateur de SCOR SE.

Le conseil d'administration de SCOR SE a également annoncé avoir, sur recommandation du comité des nominations, procédé à la nomination de Monsieur Thierry Léger en qualité de directeur général avec une entrée en fonction différée à la date du 1^{er} mai 2023, et à la nomination avec effet immédiat de Monsieur François de Varenne en qualité de directeur général par intérim.

Le conseil d'administration de SCOR SE, sur recommandation du comité des rémunérations, a statué sur les conditions financières de la cessation du mandat de directeur général de SCOR SE de Monsieur Laurent Rousseau et sur les éléments de rémunération applicables à la nouvelle direction générale.

Monsieur Laurent Rousseau

Rémunération fixe

Monsieur Laurent Rousseau recevra *pro rata temporis* pour la période du 1^{er} janvier au 25 janvier 2023, la part fixe de sa rémunération annuelle qui s'élève à 800.000 euros, soit la somme de 54.795 euros.

Rémunération variable

Rémunération variable au titre de 2022

La part variable de la rémunération annuelle de Monsieur Laurent Rousseau au titre de l'exercice 2022 sera déterminée après l'arrêté des comptes annuels 2022, et versée en 2023 sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle 2023.

Rémunération variable au titre de 2023

La part variable de la rémunération annuelle de Monsieur Laurent Rousseau au titre du mois de janvier 2023 sera déterminée après l'arrêté des comptes annuels 2023, et versée en 2024 sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale annuelle 2024.

30 janvier 2023

Rémunération variable long terme

Rémunération variable long terme, en qualité de directeur général

Les droits aux actions de performance et aux options attribuées au titre du mandat de directeur général sont maintenus, et feront l'objet d'une proratisation conformément à la politique de rémunération en vigueur. Elles resteront soumises aux conditions de performance des plans auxquels elles sont attachées.

Rémunération variable long terme, en tant que salarié

Les droits aux actions de performance et options attribuées antérieurement au titre des fonctions de salarié sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2023, sous réserve des conditions de performance des plans auxquels elles sont attachées.

Indemnité de départ

L'attribution d'une indemnité de départ sera déterminée après l'arrêté des comptes annuels 2022 permettant de constater si la condition de performance de la politique de rémunération est remplie.

Régime de retraite supplémentaire/non-concurrence

Monsieur Laurent Rousseau ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire mis en place par le groupe et il n'existe pas de clause de non-concurrence en cas de cessation des fonctions du directeur général.

Monsieur François de Varenne, directeur général par intérim

Conformément à la politique de rémunération en vigueur, celle-ci s'appliquera *pro rata temporis* au directeur général par intérim jusqu'à l'issue de son mandat le 1^{er} mai 2023.

Monsieur Thierry Léger, directeur général qui entrera en fonction le 1^{er} mai 2023

Le conseil d'administration arrêtera lors d'une prochaine réunion, sur recommandation du comité des rémunérations, la politique de rémunération 2023 applicable à Monsieur Thierry Léger en qualité de directeur général qui sera soumise à l'assemblée générale de 2023.

*

* *

Contacts

Presse

Nathalie Mikaeloff et Alexandre Garcia
media@scor.com

Relations Investisseurs

Yves Cormier
ycormier@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)



The Art & Science of Risk

30 janvier 2023

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

SCOR offre à ses clients un niveau de sécurité AA et détient une notation financière AA- ou équivalente attribuée par Moody's et AM Best, et A+ attribuée par S&P et Fitch.

Le Groupe a enregistré plus de 17,5 milliards d'euros de primes en 2021. Représenté à travers 36 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 160 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com